

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT (anciennement ALCIS ALPHA OBLIGATIONS CREDIT)

Part P : FR0010313742

DÔM FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT a pour objectif de battre la performance de l'indice EURO MTS 3-5 ans, coupons réinvestis, par une gestion active sur des instruments de nature obligataires à moyen et long terme du capital investi par le souscripteur. La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans. Le fonds est classé Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

L'indicateur de référence est l'indice EURO MTS 3-5 ans, coupons réinvestis. Il est précisé que cet indice ne prend pas en compte les critères ESG.

L'indicateur de référence n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori. Le fonds n'est pas indiciel et, cette information est donnée à titre indicatif l'utilisation d'un indicateur de référence pouvant induire une mauvaise compréhension de l'investisseur.

L'objectif est d'intégrer de façon systématique dans la gestion du FCP les critères extra-financiers de manière à impacter au même titre que l'analyse financière la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement de départ. Ces critères sont regroupés sous différents thèmes tels que le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la pollution et le traitement des déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, les parties prenantes, ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Cette analyse comporte une limite : il s'agit du parti pris dans la sélection et l'interprétation des critères de notation par le gestionnaire. Le fonds prend en compte les critères extra-financiers dans la décision d'investissement. L'objectif du fonds est de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement avec un taux de couverture durablement supérieur à 90% sur les obligations investies en directe. Enfin, l'intensité carbone du fonds doit rester durablement inférieure à celle de son univers d'investissement et doit couvrir 90% des obligations en directe. L'univers d'investissement du fonds regroupe les émetteurs de l'Union Européenne couverts par notre fournisseur de données extra-financières. Le fonds procède à un dialogue actif avec les entreprises permettant de sensibiliser le management sur des axes d'amélioration.

Le fonds investit principalement en obligations et autres titres de créance ou titres assimilés libellés en Euros, incluant des titres subordonnés comme des TSR ou des TSDI.

Le fonds DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT est un fonds exposé à 80% minimum en direct dans des obligations libellées en Euro et en parts et actions d'autres OPCVM et/ou FIA (monétaires, obligataires, obligations convertibles)

A qualité ESG équivalente, les gérants s'attacheront à rechercher le meilleur couple risque/rendements. Le fonds est géré activement et une attention particulière sera portée à l'analyse du risque de crédit.

Les gérants s'intéressent plus spécifiquement aux émetteurs qu'ils jugent sous-évalués, sur lesquels ils estiment qu'un changement de rating ou une amélioration de la situation d'endettement permettra à court ou moyen terme une valorisation significative des emprunts obligataires, toutes choses étant égales par ailleurs.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans les différentes émissions de valeurs mobilières à la fois du secteur privé ou émises ou garanties par un Etat (membre de l'OCDE) ou ses collectivités publiques territoriales, ou par des organismes internationaux à caractère public, dans les règles de dispersion de la Directive Européenne.

Le fonds investit au moins 50% de son actif net dans des titres de créances de la catégorie investissement (« investment grade »). Sont considérés « investment grade » les titres de créance notés au moins BBB- par Standard & Poor's Ratings Services ou par Fitch Ratings, Baa3 par Moody's Investors Service Inc, ou appréciés à un niveau équivalent par le gestionnaire financier

Le fonds s'autorise à investir jusqu'à 30% de son actif net dans des titres de créance autres que ceux décrits ci-dessus, et notamment dans des titres de créance d'émetteurs dits spéculatifs.

Par ailleurs, le fonds pourra opérer sur le marché des obligations convertibles libellés en Euro jusqu'à 20% de son actif net.

Le fonds ne peut pas investir plus de 10% de son actif net dans des titres de participation.

Le fonds s'autorise à détenir des liquidités à titre accessoire (10%) ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres.

Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA gérées par DÔM Finance ou des entités externes, de toutes natures.

L'exposition actions restera accessoire.

Le fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -2 à +8.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le fonds peut recourir aux instruments dérivés de taux, afin de couvrir les risques liés aux mouvements défavorables des marchés.

L'engagement total lié aux instruments dérivés ne peut excéder une fois l'actif net du DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT. L'engagement total est déterminé selon la méthode de l'engagement (valeur de marché en équivalent d'instruments sous-jacents)

Affectation du résultat : Capitalisation intégrale des revenus

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 3 ans

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date ».

Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées le vendredi jusqu'à 12 heures auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour. Le règlement est effectué à J + 2.

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement chaque vendredi de bourse ouvré à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (calendrier officiel : EURONEXT). Dans ce cas, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant. En outre une valeur liquidative technique est calculée le dernier jour ouvré du mois (sans accepter de souscriptions ou de rachats).

La valeur d'origine de la part est fixée à 100 euros.

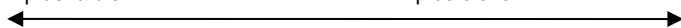
Montant minimum de souscription initial : 1 part

Montant minimum de souscription ultérieur : 1 part

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

- L'exposition sur des produits de taux, des obligations notées ou non notées explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il faut également préciser que l'intégration de critères extra-financiers, en plus des critères financiers ne garantit pas l'obtention de performances supérieures, par rapport à une gestion qui n'intégrerait pas ces critères extra-financiers.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de marché obligataire : Les fonds placés par le souscripteur de DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT sont principalement investis dans des instruments financiers de nature obligataire sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments et donc la valeur de marché du fonds connaîtront les évolutions et aléas des marchés obligataires.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. En outre, le fonds peut être exposé à **des titres spéculatifs** de notation inférieure au rating A-3 ou BBB- de l'agence Standard & Poor's ou d'une notation équivalente d'une autre agence. Ces titres peuvent présenter un risque élevé de perte en capital et entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux : risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, susceptible de provoquer une baisse des cours des obligations et donc une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

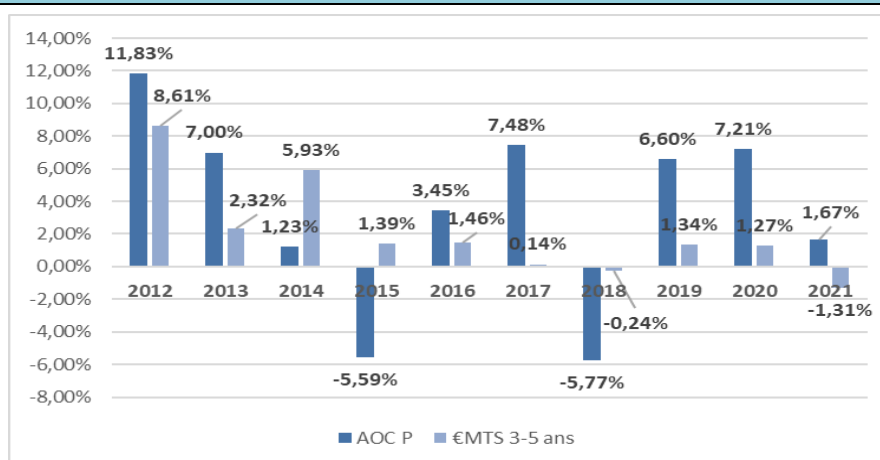
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3% TTC maximum
FRAIS DE SORTIE	3% TTC maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	0.99%
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Non applicable

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 8 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org et www.dom-finance.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 01/08/2007

DATE DE CREATION DE LA PART : 01/08/2007

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : --

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : SOCIETE GENERALE

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DÔM FINANCE - 39, rue Mstislav Rostropovitch – 75017- PARIS.

Tél. : 01 45 08 77 50

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.dom-finance.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Le fonds DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT est admissible en tant qu'Unité de Compte dans les contrats d'assurance vie. La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonérée de l'impôt les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10 % de ses parts (article 150-0A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds. Le fonds ne proposant que des parts de capitalisation, le régime fiscal est celui de l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à la situation du porteur (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés...). Selon le régime fiscal du porteur de parts, les plus-values éventuelles liées à la détention de parts de l'OPCVM peuvent donc être soumises à taxation. Les porteurs de parts du fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

La responsabilité de DÔM FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DÔM FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à contact@dom-finance.fr. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/10/2022.